

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

du jeudi 09 juillet 2020

PRÉSENTS ET REPRESENTÉS

Madame Cécile BRÉON, Vice-Présidente
Monsieur Pierre CHARDON, Administrateur
Madame Florence GALL, Administratrice
Madame Brigitte GAUVAIN, Administratrice
Madame Michèle GUYOMARD DE PREAUDET, Administratrice
Madame Muriel HAUCHEMAILLE, Administratrice
Madame Laurence JOURION, Administratrice
Monsieur Pierre LEBEAU, Administrateur
Madame Charlotte LIBERT-ALBANER, Présidente
Madame Céline MARTIN, Administratrice
Monsieur Alain MORAIN, Administrateur
Madame Isabelle POLLARD, Administratrice
Monsieur Robert COMBE, Administrateur, pouvoir à Monsieur LEBEAU
Madame Frédérique De VINZELLES, Administratrice, pouvoir
à Madame GUYOMARD DE PREAUDET
Madame Marie-Noëlle DUPRE, Administratrice, pouvoir à Monsieur CHARDON
Madame Pierrette ETIENNE, Administratrice, pouvoir à Madame JOURION

EXCUSÉS :

Madame Françoise HUET, Administratrice

La séance est ouverte à 17 heures 30

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 JUIN 2020

L'ensemble des administrateurs en ayant pris connaissance, Madame Bréon, Vice-présidente, propose d'approuver le procès-verbal du Conseil d'administration du 9 juin 2020.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Suite à la présentation du compte administratif de l'exercice 2019 du Centre communal d'Action sociale par Madame Bréon et sans question des administrateurs, la proposition est mise au vote.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité le compte administratif 2019 du CCAS.

3. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Les administrateurs ayant pu prendre connaissance du compte de gestion de l'exercice 2019, Madame Bréon propose d'approuver le compte de gestion 2019 présenté par le trésorier municipal. Cette proposition est mise au vote.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité le compte de gestion 2019 du CCAS.

4. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL 2019

Madame Bréon présente une synthèse du rapport d'activité du CCAS pour l'année 2019 et invite les administrateurs à poser leurs questions ou exprimer leurs remarques.

Madame Gall note que les familles doivent aller à Fontenay-sous-Bois pour l'instruction et le suivi du RSA alors qu'elles pourraient le faire à Vincennes. De même, il lui a été rapporté que les familles sont orientées vers l'épicerie solidaire de Fontenay et n'ont pas accès à celle de Vincennes.

Madame le Maire explique que l'instruction du RSA famille et son suivi se fait dans le cadre d'une convention entre le Département et le CCAS. Néanmoins, les familles suivies dans ce cadre ont accès aux mêmes aides du CCAS et à l'épicerie solidaire que celles suivies par les assistantes sociales de la Ville. Il est précisé que lorsqu'une famille est accompagnée par un travailleur social de la Ville sur diverses problématiques, et qu'elle doit faire valoir ses droits au RSA, seules les actions en lien avec le RSA sont suivies par l'EDS et le reste de l'accompagnement se poursuit sur Vincennes. Cela se fait en bonne entente entre les professionnelles de la Ville et celles du Département afin d'éviter que les familles ne soient renvoyées d'une structure à l'autre.

Madame Gall signale, par ailleurs, s'être présentée à l'accueil de l'Espace Pierre-Souweine pour demander de l'aide concernant des violences conjugales et qu'elle n'a pas eu les renseignements et ni d'orientation pertinente. *Madame Gall* propose de travailler sur ce sujet car l'ensemble des agents d'accueil se doivent d'être sensibilisés et formés.

Madame le Maire la remercie pour ce signalement et est tout à fait en accord pour accroître la sensibilisation et la formation des agents

Madame Gall précise que cette information peut prendre diverses formes comme par exemple celle d'une feuille de liaison comportant les différents numéros de téléphone et sites internet opportuns. Il serait aussi intéressant d'avoir une page dans le Vincennes Information dédiée à cette problématique, la permanence du CIDFF, ½ journée par semaine, n'étant pas suffisante.

Arrivée de Madame Hauchemaille à 17h55

Les échanges étant terminés, Madame Bréon propose de prendre acte de la présentation du rapport d'activité annuel du CCAS pour l'année 2019.

Les administrateurs prennent acte de la tenue de cette présentation.

5. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Madame Bréon présente le budget primitif 2020 du CCAS. La particularité de ce budget est l'intégration de l'excédent de l'exercice 2019 pour la section de fonctionnement et le report de la section d'investissement. Il est donc équilibré en dépense comme en recette à 904 120.35€ pour la section de fonctionnement et à 33 20.01€ pour la section d'investissement.

Madame de Préaudet précise qu'il existe au niveau de l'Union nationale de l'association qu'elle représente des aides pour les chèques vacances et demande des précisions sur les aides PCH en lien avec la MDPH.

Madame le Maire explique qu'il s'agit là du programme « Seniors en vacances » de l'ANCV, et non des chèques individuels. L'aide de l'ANVC est décompté du coût du voyage, voyage d'une semaine, (en 2019 25 personnes non imposables et 14 imposables ont pu y participer).

Concernant les aides en lien avec la PCH, il s'agit de demandes d'aménagement des logements lesquelles sont présentées en Conseil d'administration sous forme d'appel à projet souvent par l'association Soliha qui fait le montage financier et sollicite le CCAS au même titre que les autres organismes. Les demandes d'aides pour des séjours avec accompagnement (pour les enfants ou séjour en famille), sont traités lors des commissions permanentes avec une ligne comptable fléchée handicap.

Madame Hauchemaille explique que c'est lorsqu'elle était administratrice du CCAS sous la vice-présidence de Monsieur Huet, que le programme Seniors en vacances a été mis en place et qu'il serait bien aujourd'hui de trouver une solution pour les familles qui ne partent pas en vacances comme par exemple ce que fait le secours populaire ou le secours catholique (organisation d'une journée dédiée).

Madame le Maire précise que les familles en tranche A du quotient familial de la caisse des Écoles de la Ville ont systématiquement un aide pour les séjours de vacances organisés par la Ville afin de les aider à faire partir leurs enfants.

Madame Gall souligne que dans l'axe « Rompre l'isolement », seulement 3% du budget est consacré aux enfants.

Madame le Maire précise que dans le projet de la mandature est inscrit l'évolution des aides du CCAS notamment avec la création d'aides « jeunes enfants » pour les familles en situation difficile.

Madame Gall considère qu'il y a une très grande différence de traitement entre les seniors et les familles. Les colis de Noël, par exemple, sont très appréciés mais cela surprend beaucoup de monde. Ces colis sont-ils sous conditions de ressources ?

Madame le Maire précise qu'il faut regarder la politique au niveau global et à l'échelle de la Ville. Tout est question de proportionnalité, les seniors ont des animations de proximité, les enfants et les jeunes ont potentiellement accès à une multitude de propositions dans la Ville, comme par exemple les centres de loisirs, les ateliers après l'école, l'étude, les structures jeunesse, les séjours de vacances. La tarification de l'ensemble de ces services est soumise au quotient familial.

Madame Gall précise qu'elle attend avec intérêt l'ABS 2020 et espère un zoom sur les populations sous le seuil de pauvreté, le phénomène de décrochage des jeunes. Elle fait part de son souhait de vouloir travailler à des solutions plus équilibrés.

Les échanges étant terminés, Madame Bréon met au vote la proposition du budget primitif 2020.

Les administrateurs approuvent à la majorité le budget prévisionnel 2020 du CCAS (2 absents : Mesdames Hauchemaille et Gall)

18h25 départ de

Madame le Maire,

Madame Martin, pouvoir donné à Monsieur Moraine

Madame Gauvain, pouvoir donné à Madame Bréon

6. AVENANT N°3 A LA CONVENTION ENTRE LE CCAS ET L'ASSOCIATION ENTRAIDE ET PARTAGE RELATIVE A LA DOMICILIATION DES PERSONNES SANS DOMICILE

Madame Bréon présente la convention entre le CCAS et l'association *Entraide et partage* qui organise la domiciliation des personnes sans domicile à Vincennes.

Madame Hauchemaille conteste le fait que ce soit une association qui prenne en charge la domiciliation qui pour elle est une mission fondamentale que CCAS. Elle suggère de re-municipaliser cette mission.

Sans autre questions ou remarques, Madame Bréon met cet avenant au vote.

Les administrateurs approuvent à la majorité l'avenant à la convention entre le CCAS et l'association *Entraide et Partage* relative à la domiciliation (2 absentions : Mesdames Hauchemaille et Gall).

7. CONVENTION ENTRE LE CCAS ET L'ASSOCIATION ART MANIFESTE

Madame Bréon expose l'objet de la convention avec l'association Art manifeste en vue de l'organisation d'ateliers musicaux à destination des enfants polyhandicapés tout au long de l'année scolaire. Elle indique que ces ateliers sont portés par une comédienne.

Monsieur Moraine demande si la comédienne est salariée de l'association.

Madame Bréon répond par l'affirmative

Madame de Préaudet demande le nombre de séance

Madame Bréon précise qu'il s'agit d'organiser une séance par semaine tout au long de l'année scolaire soit 36 ateliers pour l'année scolaire 2020/2021.

Sans autres questions Madame Bréon invite les administrateurs à voter sur cette proposition

Les administrateurs approuvent à l'unanimité la convention entre le CCAS et l'association *Art Manifeste*.

8. APPEL A PROJET DE L'ASSOCIATION CLUB AMITIE PARTAGE POUR LA CREATION D'UN LIVRE

Madame Bréon explique l'activité du Club Amitié Partage et présente l'appel à projet de cette année qui concerne la création d'un livre souvenirs des voyages effectués les années précédentes. Elle précise que ce livre servira de support pour les activités organisées tout au long de cette année.

Les administrateurs n'ayant pas de question, la proposition est mise au vote.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 276€ à l'association *Entraide et Partage*.

9. APPEL A PROJET DE L'ASSOCIATION AOUT SECOURS ALIMENTAIRE 94

Madame Bréon présente l'appel à projet de l'association Aout Secours Alimentaire 94 et propose de reconduire la subvention de l'année dernière (800€).

Madame Hauchemaille propose d'augmenter la subvention par rapport à l'année dernière compte-tenu du contexte. Elle remarque que seulement 2 familles sur 10 sont connues du service social de la Ville et s'interroge.

Madame Bréon explique qu'il n'est pas possible d'avoir le nom des familles, les associations ne pouvant les transmettre et qu'il peut être difficile pour certaines familles de passer par une assistante sociale pour demander de l'aide.

Madame Hauchemaille précise qu'il serait plus simple d'avoir la distribution sur Vincennes pour des questions de mobilités

Madame Bréon répond que cela demanderait à l'association de démultiplier les lieux (plusieurs communes du Val-de-Marne) et les bénévoles. L'association étant maître de son organisation, ce n'est pas ce qui a été retenu.

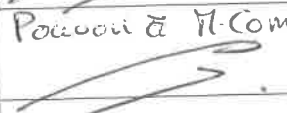
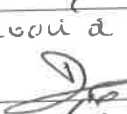
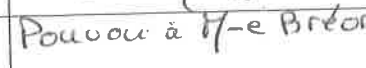
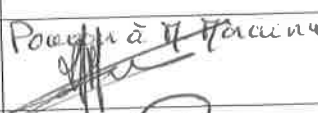
Après divers échanges, Madame Bréon propose une subvention de 900€ pour l'année 2020.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 55.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU

Mardi 9 juin 2020

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Madame Cécile BRÉON	Vice-Présidente	
Monsieur Pierre CHARDON	Administrateur	
Monsieur Robert COMBE	Administrateur	
Madame Frédérique DE VINZELLES	Administratrice	Pouvoir à M. Combe 
Madame Marie-Noëlle DUPRE	Administratrice	
Madame Pierrette ETIENNE	Administratrice	Pouvoir à M-e Dupre 
Madame Florence GALL	Administratrice	
Madame Brigitte GAUVAIN	Administratrice	
Madame Michèle GUYOMARD DE PREAUDET	Administratrice	Pouvoir à M-e Bréon 
Madame Muriel HAUCHEMAILLE	Administratrice	Absente au p ^t d.
Madame Françoise HUET	Administratrice	excusée
Madame Laurence JOURION	Administratrice	Pouvoir à M. Huet 
Monsieur Pierre LEBEAU	Administrateur	
Madame Charlotte LIBERT-ALBANEL	Présidente	excusée
Madame Céline MARTIN	Administratrice	
Monsieur Alain MORAINÉ	Administrateur	
Madame Isabelle POLLARD	Administratrice	